

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

0298

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

GHATT

YOUSSEF

Date de naissance :

19/06/68

19/06/68

Adresse :

Tél. 06 98 15 75 39

Total des frais engagés :

1600,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Mouna BEN MOKHTAR
PODOLOGUE
2 Bis, Rue Abou Abdellah Nafi
Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 99 17 97

Date de consultation :

BENKIRANE MAWAR Age: 55

Nom et prénom du malade :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



Affection longue durée ou chronique :

ALD

ALC

Pathologie :

15 MAR 2024

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/03/24

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Dr BEN MOKHTAR POLOGUE Rue Abou Abdellah Nafi Maârif - Casablanca Tél: 05 22 99 17 97	14-03 2024	1	paine de Semelles orthopédiques			1600,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F ROTHESSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Mouna Ben Mokhtar-Oechsel

PODOLOGUE

Diplomée EFOM Paris

Casablanca, le 15.03.24

1^{me} Abdellah Nafii

Compte rendu :

- Doigts Talons latéral majoré à Gauche -
- escarre Rodmérigie : surcharge côté Gauche 57% -
- maladie de pronation -
- Palp^o Douloureuse lésion Gauche : Talon (épine callositaire) + LFLGO + Aponeurose

2 Bis Rue Abou Abdellah Nafii Maarif - Casablanca

Tél : + 212 5 22 99 17 97

E-mail : podologiebenmokhtar@gmail.com

Podologie Sportive
Semelles Orthopédiques
Pédicurie Médicale
Traitement laser
Posturologie

Traitement: Par semelles orthopédiques
formées afin de répartir les
charges ainsi que décharge
le Talon Gauche douloureux -

Mouna BEN MOKHTAR

PODOLOGUE

2 Bis, Rue Abou Abdellah Nafi

Maârif - Casablanca

Tél: 05 22 99 17 97





مصحة الزرقطوني لجراحة العظام والمفاصل

CLINIQUE ZERKTOUNI D'ORTHOPÉDIE - TRAUMATOLOGIE

NOTE CONFIDENTIELLE DU MEDECIN TRAITANT

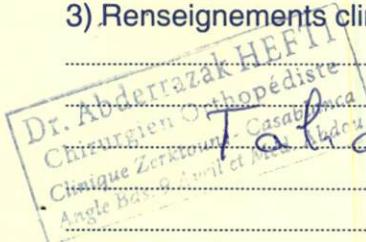
1) NOM et Prénom :

AGNICK RANC et AUM.

2) Date de la constatation de l'état du malade :

05/03/24

3) Renseignements cliniques sommaires :



4) Traitement envisagé et actes :

Traitement médicamenteux

Par Serrile

5) Durée prévisible du traitement :

6 mois Le 11/03/24

Mouna BEN MOKHTAR A
PODOLOGUE
2 Bis, Rue Abou Abdellah Nafi
Maroc - Casablanca
Tél: 05 22 99 17 97

Signature

Dr. Abderrazak HEFTI
Chirurgien Orthopédiste
Clinique Zerkouni - Casablanca
Angle Bds. 9 Av. et Med. Abdellah Nafi



Casablanca le : 14/03/2024

HONORAIRES :

NOM : BENKIRANE

PRENOM : NAWAL

DATE	LIBELLE	MONTANT
	1 PAIRE DE SEMELLES ORTHOPEDIQUES	1600.00 DHS
		1600.00 DHS

Mouna BEN MOKHTAR
PODOLOGUE
2 Bis, Rue Abou Abdellah Nafii
Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 99 17 97